

COMMUNE DES GARENNES SUR LOIRE
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2018

Convocation du 19 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-six avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire, Mesdames et Messieurs, HERVÉ Sylvie, PRONO Michel, BAINVEL Marc, CORBEAU Jean-Michel, DEROUET Annick, LÉZÉ Joël, LIGNEL Claudine, PERRON Jocelyne, Adjoints au Maire, Mesdames et Messieurs AMADIEU Gérard, BIZZINI Bernard, BRANCHEREAU Frédéric, GUIARD Joël, GUILLERME Véronique, LECROQ Guy, LECUREUR Pascale, LEFEBVRE Karine, LOISEAU Nathalie, PAQUEREAU Jean-François, PELLETIER François, SALVETAT Arnaud, VAILLANT Isabelle.

Etaient absents : Madame et Monsieur RAHARD Alain et VAN HILLE Catherine, Adjoints au Maire, Madame et Messieurs, BIOTTEAU Pascal, CARMET Christian, DEFONTAINE Jacques, HERVOIL Martine, JACOTIN Séverine, JAMOIS Véronique, LEROY Philippe, MORON Christophe, NAUROY Alexis, PIHOUEE Valérie, RICHAUME Stéphane, VITTAZ Marie-Annick, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs Alain RAHARD, Catherine VAN HILLE, Christian CARMET, Séverine JACOTIN, Véronique JAMOIS, Philippe LEROY, Stéphane RICHAUME.

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jean-François PAQUEREAU, conseiller municipal.

18.04.00 Administration Générale - Approbation Du Procès-Verbal Du 26 Mars 2018

Le procès-verbal de la séance 26 mars 2018 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Monsieur Jean-François PAQUEREAU, conseiller municipal, indique qu'il lui a semblé que le conseil municipal, au sujet de la vidéo protection, a mandaté Monsieur le Maire ou son représentant pour demander la réalisation d'un diagnostic vidéo sur la commune préalablement à un projet de vidéoprotection, mais n'a pas délibéré explicitement sur la mise en place d'une vidéoprotection en donnant un avis favorable à celle-ci.

Le conseil Municipal est unanime sur cette observation et le 2nd alinéa de la décision :

- *Donne un avis favorable à la mise en place d'une vidéoprotection, sous réserve des conclusions du diagnostic réalisé par les services de gendarmerie,*

Sera retiré du procès-verbal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le reste du procès-verbal de la séance 26 mars 2018.

18.04.01 Finances – Subventions – Année 2018-

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2017	Pour mémoire CA 2017	Proposition BP 2018
Article 6574 - Subventions de Fonctionnement aux Associations			
Ecole des 2 moulins			1 000,00
Article 657362 - Subventions de Fonctionnement au CCAS			
CCAS			6 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue, à l'unanimité, sur ces propositions.

18.04.02 Finances- Balade au Clair de Lune - Tarifs

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal propose de fixer les tarifs pour la participation à la « Balade au Clair de Lune » organisée par la Municipalité, dans le cadre de la programmation culturelle comme suit :

Balade au Clair de Lune (repas)	
- Adulte	8.00 €
- Enfants de moins de 12 ans	4.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs.

18.04.03 Finances –Indemnité de Gardiennage des Églises

Monsieur le Maire rappelle, que les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 11 mai 2017, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2018 est porté à 479,86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes

rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci. Dès lors, pour l'année 2018, l'indemnité ainsi versée aux gardiens des églises dans chacune des deux communes déléguées pourrait être fixée à 120.97 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer pour l'année 2018 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 120.97 €.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

18.04.04 Enfance / Jeunesse – PEDT – Convention Avec La Fédération Familles Rurales

Sylvie HERVÉ, Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse explique que suite à l'arrêt des Temps d'activités Périscolaires et donc au retour de la semaine d'école à 4 jours en septembre 2018, les Projets Educatifs De Territoire (PEDT) en cours sur les communes déléguées de Juigné sur Loire et Saint Jean des Mauvrets deviennent caducs à la fin de cette année scolaire.

Aussi, sur conseil de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), il est envisagé de mettre en place un nouveau PEDT sur le territoire des Garennes sur Loire, pour l'ensemble des acteurs de l'Enfance/Jeunesse.

Il vise à proposer à tous les enfants du territoire un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école.

Ces parcours doivent favoriser l'accès à une offre culturelle, sportive et citoyenne diversifiée.

Il s'appuie sur les ressources (atouts et contraintes) du territoire. Pour 2018-2021 : La commune proposera une nouvelle proposition incluant tous les temps APS, ACM, temps du midi, jeunesse, temps scolaire.

Pour ce faire, la commune doit bénéficier d'un accompagnement technique.

Il est donc proposé de faire appel aux services de la Délégation Départementale Familles Rurales en trois temps :

- 2018 : Un appui-conseil pour l'écriture du PEDT
- 2019/2021 : un appui -conseil pour faire vivre le PEDT
- 2021 : évaluation du PEDT ;

Les conditions tarifaires sont les suivantes : Tarification à l'heure : 75 €, soit une estimation globale suivante :

- 2018 : environ 70h soit 5 250 €
- 2019 : environ 16 h soit 1 200 €
- 2020 : environ 16 h soit 1 200 €
- 2021 : environ 38 h soit 2 850 €

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ✓ De confier la gestion du PEDT à la Fédération Familles Rurales

- ✓ D'Autoriser, Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion avec la Fédération Familles Rurales

18.04.05 Travaux – Eclairage Public – Espace Chambretault

Monsieur le Maire expose que la commission voirie propose de procéder à des travaux de mise en place d'une borne électrique rétractable pour les commerces ambulants sur le parking de l'Espace commercial de Chambretault dans les conditions suivantes :

	Montant de la dépense	Taux du fonds de concours à verser au SIEML	Montant du fonds de concours à verser au SIEML
Travaux borne électrique	8 622.40 €	100%	8 622.40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à ces travaux dans les conditions exposées ci-dessus.

18.04.06 Intercommunalité – Groupes De Travail Développement Économique – Désignation D'un Représentant - Modification

Monsieur le Maire propose de remplacer, à sa demande, Alexis NAUROY, comme représentant de la commune dans le groupe de travail « Développement Économique » de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance.

Monsieur Arnaud SALVETAT est désigné membre suppléant, à l'unanimité. Il est rappelé que Monsieur Jacques DEFONTAINE est membre titulaire.

18.04.07 Conseil Municipal - Délégation Au Maire – Information

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 10 janvier 2017 prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Exercice de Droit de Prémption Urbain

Propriétaire	Situation de l'immeuble	Commune Déléguée	Références Cadastres	Bien	Décision
GILLET Bertrand - SOURTY Corinne	Le Moulin de Pistrat	Saint Jean des Mauvrets	AD 166	Terrain	Renonciation
GODEMENT Jean et Mauricette	19 route de Gagnebert	Juigné sur Loire	AD 134	Maison	Renonciation
BROUARD Louis-Christian BOCQUET Nathalie	24 route du Plessis	Juigné sur Loire	AO 250	Maison	Renonciation
SCI la PERRIERE LEBRETON Vincent	2 chemin de Montgilet	Juigné sur Loire	BO 188	Terrain	Renonciation